

# Comité départemental de suivi de la situation sanitaire

29 mars 2022



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES



académie  
Aix-Marseille  
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Vaucluse



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
29 mars 2022

# Point sur la situation sanitaire dans le département

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

**Incidence**  
(nouveaux cas  
pendant une  
semaine)

## Evolution en Vaucluse du taux d'incidence pour 100 000 habitants :

2021		2022	
Semaine 1 : 265 ↗	Semaine 27 : 24 ↗	Semaine 1 : 2 175 ↗	Semaine 27 :
Semaine 2 : 267 ↗	Semaine 28 : 81 ↗	Semaine 2 : 2 617 ↗	Semaine 28 :
Semaine 3 : 289 ↗	Semaine 29 : 245 ↗	Semaine 3 : 3 534 ↗	Semaine 29 :
Semaine 4 : 258 ↘	Semaine 30 : 407 ↗	<b>Semaine 4 : 3 624 ↗</b>	Semaine 30 :
Semaine 5 : 232 ↘	Semaine 31 : 455 ↗	Semaine 5 : 2 527 ↘	Semaine 31 :
Semaine 6 : 240 ↗	<b>Semaine 32 : 484 ↗</b>	Semaine 6 : 1 352 ↘	Semaine 32 :
Semaine 7 : 221 ↘	Semaine 33 : 483 ↘	Semaine 7 : 816 ↘	Semaine 33 :
Semaine 8 : 230 ↗	Semaine 34 : 364 ↘	Semaine 8 : 567 ↘	Semaine 34 :
Semaine 9 : 221 ↘	Semaine 35 : 267 ↘	Semaine 9 : 548 ↘	Semaine 35 :
Semaine 10 : 266 ↗	Semaine 36 : 169 ↘	Semaine 10 : 593 ↗	Semaine 36 :
Semaine 11 : 317 ↗	Semaine 37 : 120 ↘	Semaine 11 : 797 ↗	Semaine 37 :
Semaine 12 : 436 ↗	Semaine 38 : 73 ↘	<b>Semaine 12 : 1 057 ↗</b>	Semaine 38 :
<b>Semaine 13 : 483 ↗</b>	Semaine 39 : 70 ↘	Semaine 13 :	Semaine 39 :
Semaine 14 : 404 ↘	Semaine 40 : 49 ↘	Semaine 14 :	Semaine 40 :
Semaine 15 : 397 ↘	<b>Semaine 41 : 40 ↘</b>	Semaine 15 :	Semaine 41 :
Semaine 16 : 364 ↘	Semaine 42 : 51 ↗	Semaine 16 :	Semaine 42 :
Semaine 17 : 275 ↘	Semaine 43 : 56 ↗	Semaine 17 :	Semaine 43 :
Semaine 18 : 178 ↘	Semaine 44 : 72 ↗	Semaine 18 :	Semaine 44 :
Semaine 19 : 98 ↘	Semaine 45 : 106 ↗	Semaine 19 :	Semaine 45 :
Semaine 20 : 89 ↘	Semaine 46 : 202 ↗	Semaine 20 :	Semaine 46 :
Semaine 21 : 59 ↘	Semaine 47 : 359 ↗	Semaine 21 :	Semaine 47 :
Semaine 22 : 44 ↘	Semaine 48 : 605 ↗	Semaine 22 :	Semaine 48 :
Semaine 23 : 22 ↘	Semaine 49 : 841 ↗	Semaine 23 :	Semaine 49 :
Semaine 24 : 11 ↘	Semaine 50 : 901 ↗	Semaine 24 :	Semaine 50 :
<b>Semaine 25 : 11 →</b>	Semaine 51 : 848 ↘	Semaine 25 :	Semaine 51 :
Semaine 26 : 13 ↗	Semaine 52 : 1 395 ↗	Semaine 26 :	Semaine 52 :

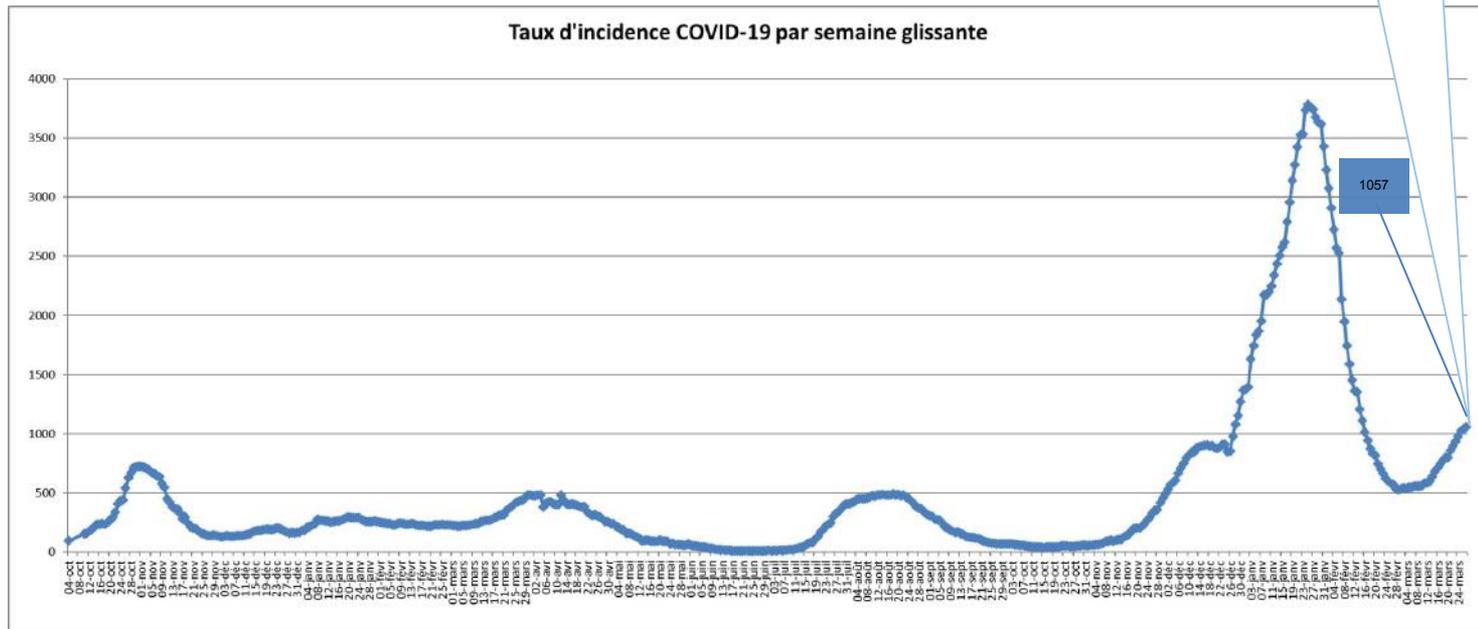
○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Courbe Taux d'incidence Vaucluse (Semaine 12)



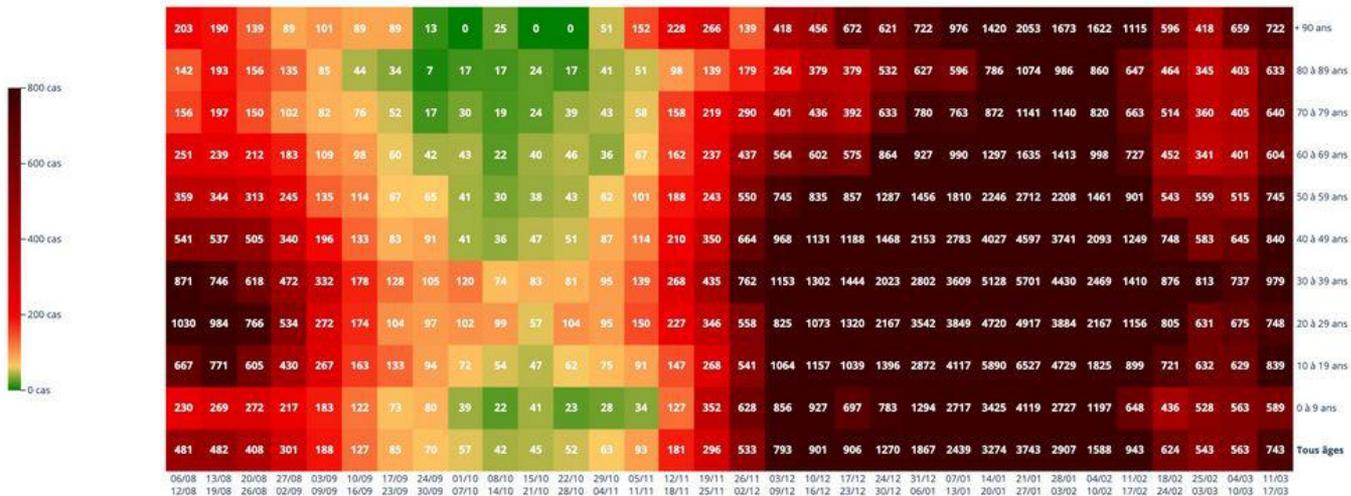
Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Taux d' incidence du Covid19 en fonction de l'âge • Dép. 84



Lecture : une case correspond au taux d' incidence pour une tranche d'âge (à lire à droite) et à une date donnée (à lire en bas).  
Du rouge correspond à un taux d' incidence élevé. Date : 20 mars - Source : @GuillaumeRozier covidtracker.fr - Données : Santé publique France



COVIDTRACKER

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

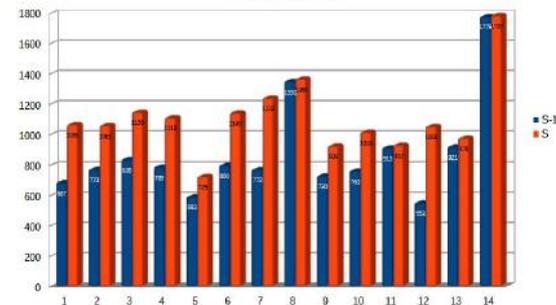
Mesures de soutien à l'  
économie

## Les chiffres par EPCI

Période analysée : 2022-03-21 - 2022-03-27 / Semaine 12	TOUS AGES				65 ANS ET PLUS			
	EPCI	TEST	POS	INC	TX POS	TEST	POS	INC
CA du Grand Avignon (COGA)	7312	2068	1068	28,3	1556	391	957	25,2
CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	2415	739	1061	30,6	567	142	837	25,0
CA Luberon Monts de Vaucluse	2437	638	1150	26,2	525	127	959	24,2
CC des Sorgues du Comtat	1802	549	1113	30,5	306	72	701	23,6
CC du Pays Réuni d'Orange	1237	325	725	26,3	287	55	557	19,2
CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	1259	383	1145	30,4	320	88	1117	27,4
CC Pays d'Apt-Luberon	1212	369	1242	30,4	293	56	664	19,2
CC Territoriale Sud-Luberon	1103	343	1368	31,1	198	47	848	23,6
CC Rhône Lez Provence	783	222	926	28,3	171	39	720	22,7
CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	729	235	1018	32,2	181	56	904	31,1
CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP)	659	181	932	27,4	170	35	867	20,4
CC Vaison Ventoux	500	177	1055	35,4	155	48	929	30,7
CC Ventoux Sud	274	92	978	33,6	93	29	1343	31,4
Pertuis	1190	363	1787	30,5%	230	62	1407	26,8%

EPCI		Evolution du tx d'incidence sur 7 jours	
1	CA du Grand Avignon (COGA)	55,46 %	↗
2	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)	37,26 %	↗
3	CA Luberon monts de Vaucluse	37,23 %	↗
4	CC des Sorgues du Comtat	41,06 %	↗
5	CC du Pays Réuni d'Orange	22,26 %	↗
6	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	43,13 %	↗
7	CC Pays d'Apt-Luberon	60,88 %	↗
8	CC Territoriale Sud Luberon	1,11 %	↗
9	CC Rhône Lez Provence	26,85 %	↗
10	CC Enclave des Papes – Pays de Grignan	33,42 %	↗
11	CC Aygues-Ouvèzes en Provence (CCAOP)	1,86 %	↗
12	CC Vaison Ventoux	90,78 %	↗
13	CC Ventoux Sud	6,19 %	↗
14	Pertuis	0,45 %	↗

Evolution du taux d'incidence  
sur 7 jours par EPCI



## Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du lundi 21 mars au dimanche 27 mars 2022

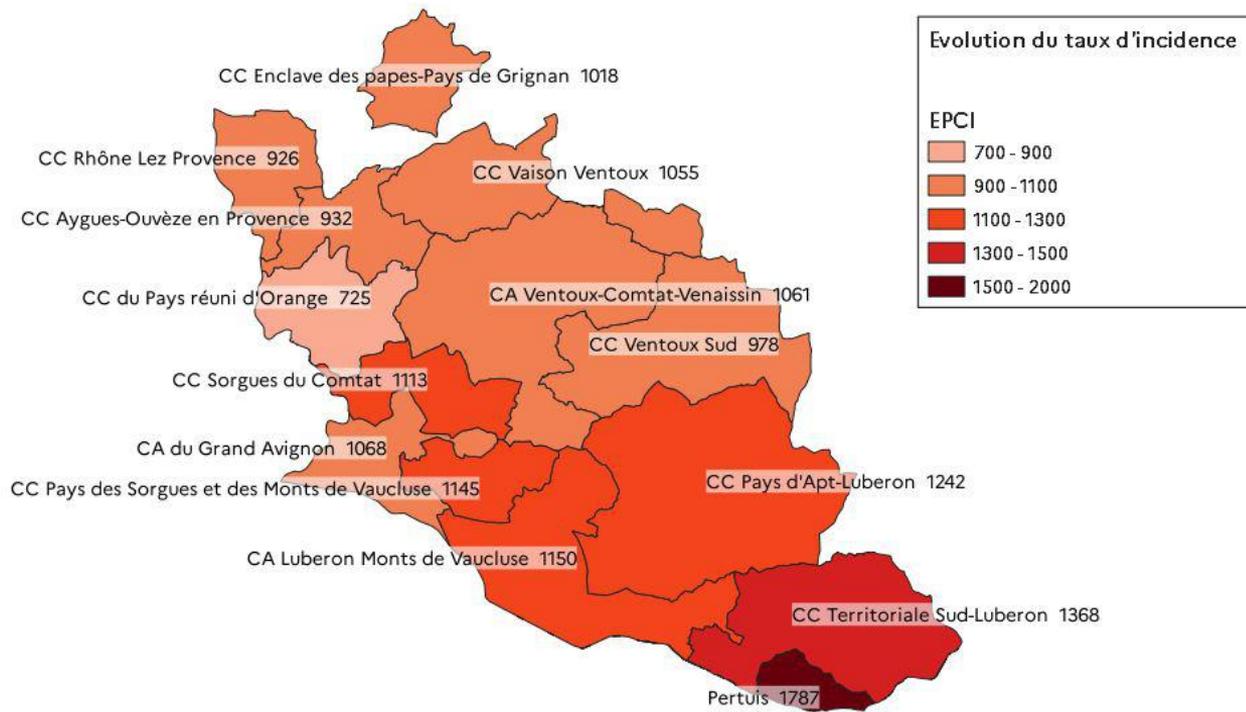
○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Cartographie du taux d'incidence par EPCI



Taux d'incidence départemental pour la semaine 12 : 1057

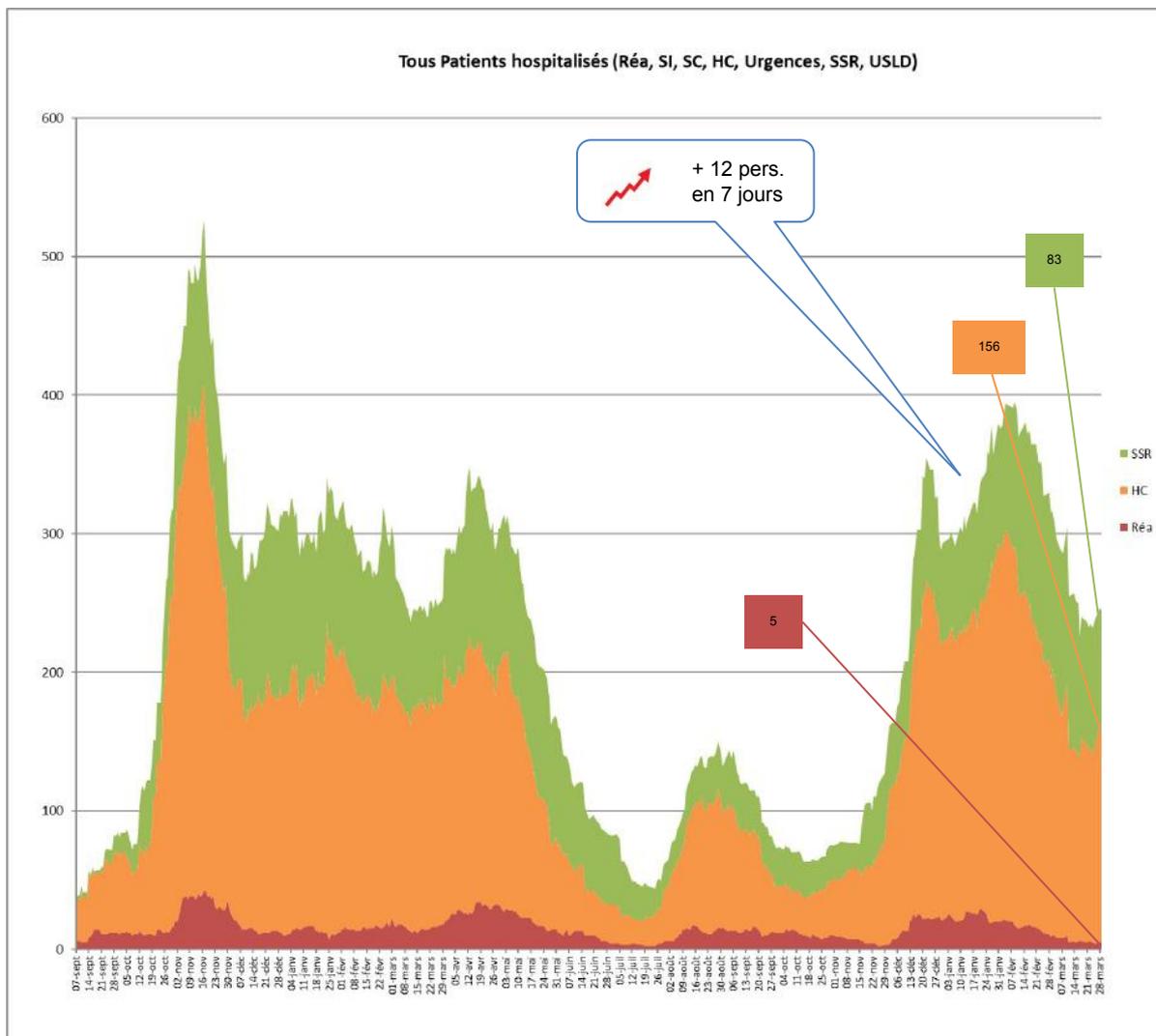
## Point de situation épidémiologique (Semaine 12)

Données arrêtées sur les extractions réalisées le  
29/03/2022 à 11h33

**Rappel** : Le pic du nombre de personnes  
hospitalisées pour Covid a eu lieu le **17 novembre  
2020**, avec **526 personnes hospitalisées**.

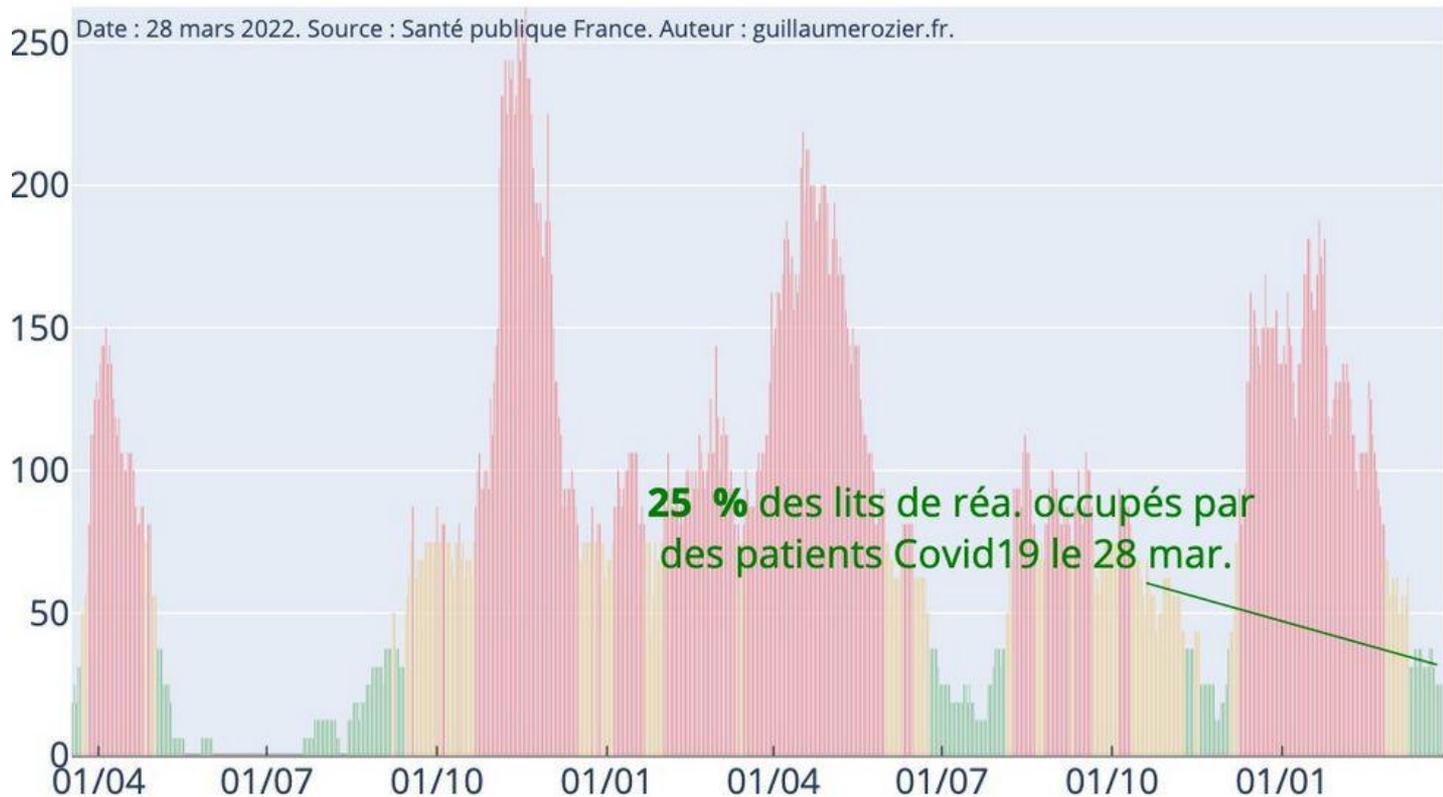
**Aujourd'hui 244 personnes sont hospitalisées**  
dont :

- **5** en réanimation et soins intensifs (moyenne d'  
âge 67 ans, **aucun patient n'est vacciné**)  
→ - 1 personne en 7 jours;
- **156** en hospitalisation conventionnelle  
→ +18 personnes en 7 jours;
- **83** en soins de suite et réadaptation  
→ - 5 personnes en 7 jours;



## Occupation des réa. par les patients Covid19 - Vaucluse

Date : 28 mars 2022. Source : Santé publique France. Auteur : guillaumerozier.fr.



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



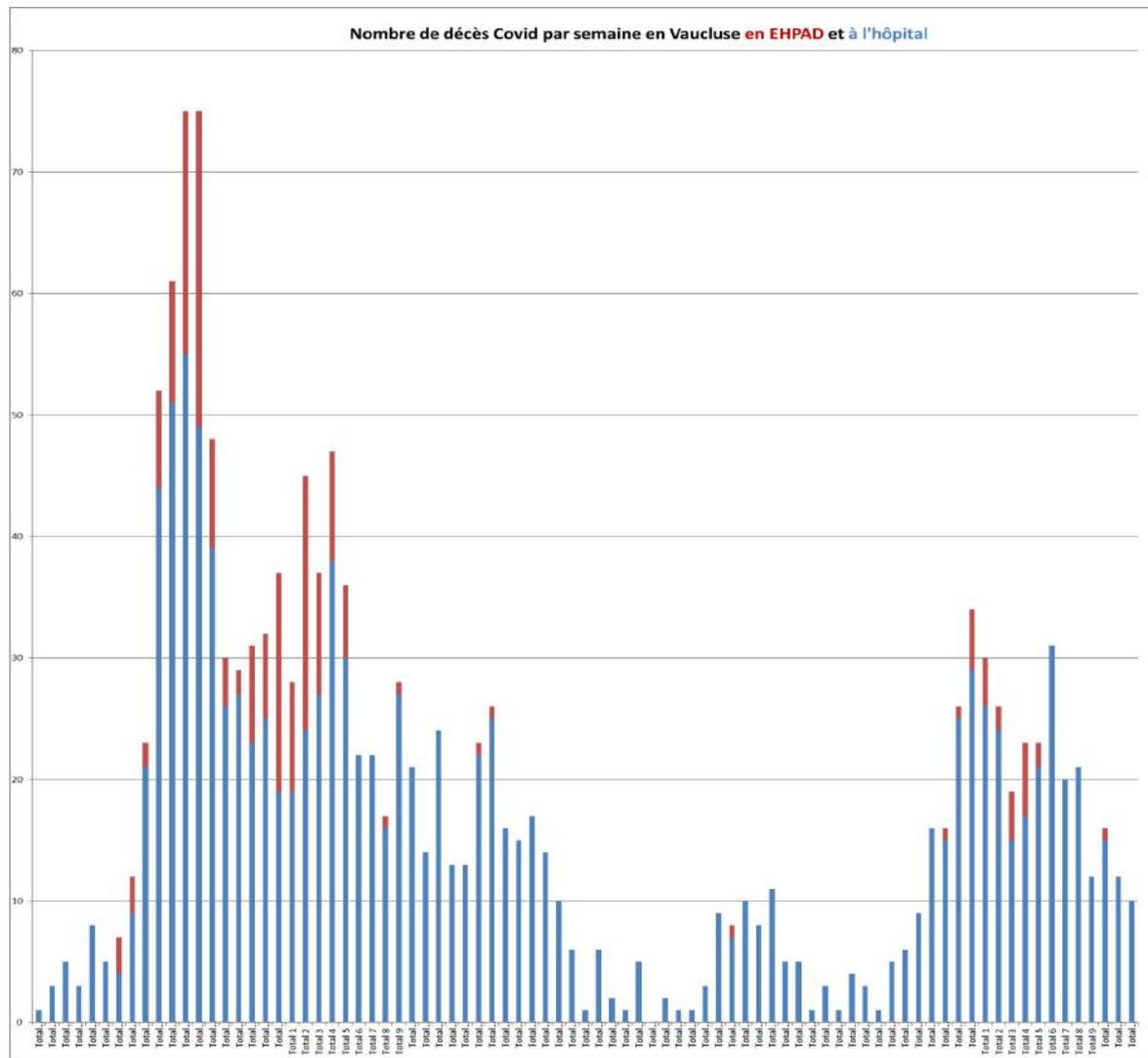
**COVIDTRACKER**

# Point de situation épidémiologique (semaine 12)

Données arrêtées sur les extractions  
réalisées le 29/03/2022 à 11h33

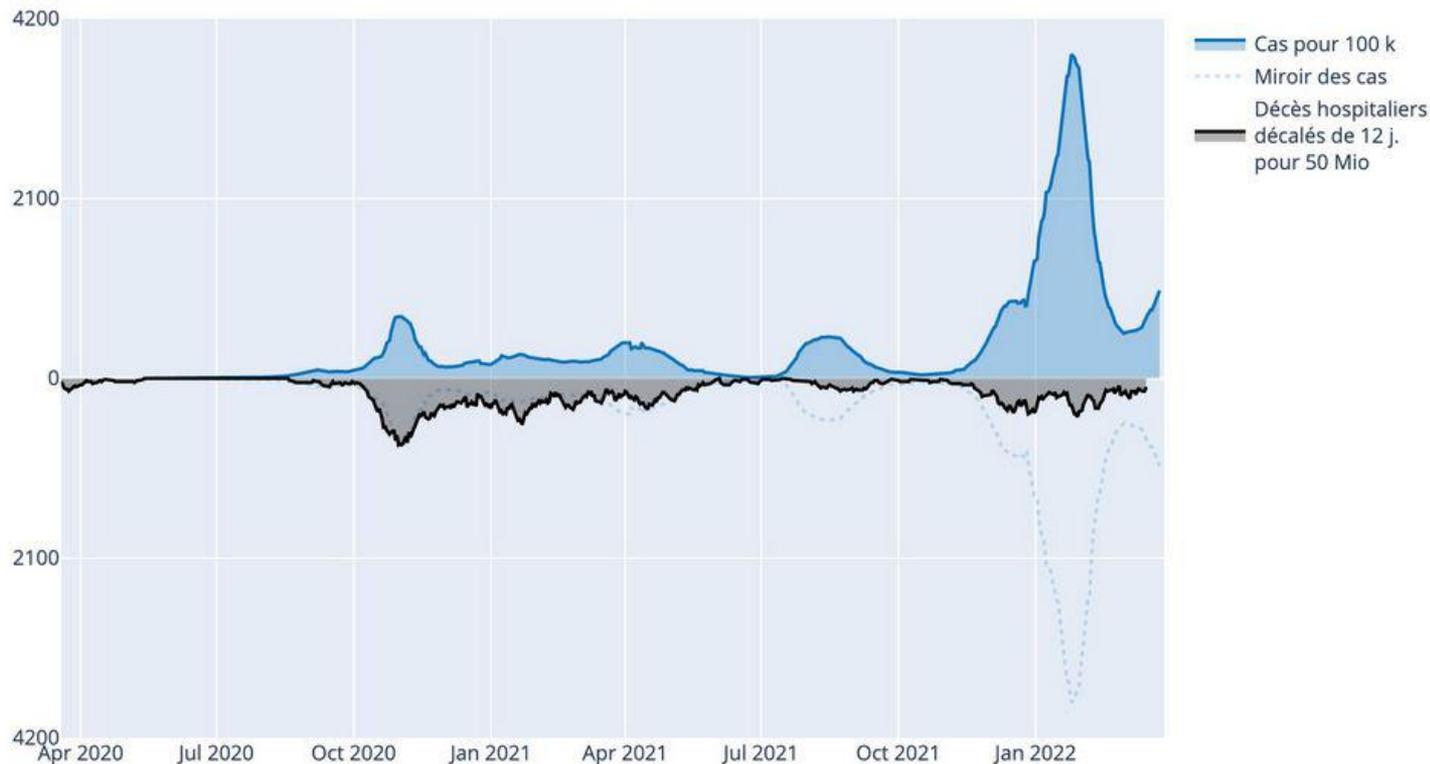
**1 523 décès** en tout depuis  
le début de l'épidémie (+ 10  
décès en 7 jours) :

- **1 311 décès au total à l'hôpital**, dont 10 la semaine 12 ;
- **212 en EHPAD**, (données S12 en cours de consolidation)



# Cas vs. Décès hospitaliers - Vaucluse

Cas pour 100 000 habitants et décès hospitaliers avancés de 12 j. pour 50 Millions d'habitants  
28 mars 2022 - @GuillaumeRozier - covidtracker.fr



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



**COVIDTRACKER**

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
29 mars 2022

# VACCINATION

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

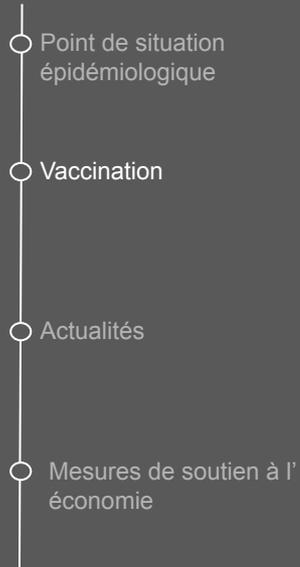
## ÉTAT DES LIEUX



### VACCINATION - VAUCLUSE

Cumul 1ère dose	% population générale	Niveau national
<b>425 925</b>	<b>75.9%</b>	<b>80.9%</b>
-----		
Cumul 2nde dose	% population générale	Niveau national
<b>419 832</b>	<b>74.8%</b>	<b>79.5%</b>
-----		
Cumul dose de rappel	% population générale	Niveau national
<b>301 625</b>	<b>53.8%</b>	<b>58.6%</b>

Données Géodes - Santé publique France au 27/03/2022



Avec ou sans rendez-vous,  
les lieux de vaccination Covid-19  
les plus proches sont sur  
**Santé.fr**

## Adaptation des capacités des centres de vaccination - Mobilisation renforcée des professionnels de santé et des relais ambulatoires

Au regard de l'activité de vaccination contre la covid-19 réalisée au cours des dernières semaines, réadaptation progressive du dispositif des centres de vaccination autour d'un **principe de réversibilité.**

**Les centres suivants continuent de vacciner contre la covid-19 :**

- **Centre hospitalier d'Avignon;**
- **Centre hospitalier d'Orange;**
- **Centre de vaccination de Valréas;**
- **Centre de vaccination départemental** : désormais situé au sein de la mairie annexe nord sise 34 avenue Jean Boccace à Avignon - ouvert les vendredis et samedis de 10h à 18h.

**La vaccination est à présent prioritairement réalisée par les professionnels de ville (médecins, pharmaciens, infirmiers) et dans les différents relais ambulatoires identifiés dans le département.**

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Avec ou sans rendez-vous,  
les lieux de vaccination Covid-19  
les plus proches sont sur

Santé.fr

Le site [sante.fr](https://www.sante.fr) permet de répondre au plus juste à la demande de la population (lieux, horaires, professionnels ...)

<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-84-vaucluse.html>

## Trouver un lieu de vaccination Covid-19 84 - Vaucluse

Service pour personnes sourdes et malentendantes :

📞 APPELEZ-NOUS

- Sélectionnez votre département -

- Sélectionnez une ville -

FILTRES :

Type de lieu

Centres avec RDV disponibles en ligne

Centres avec plages sans RDV

Centres vaccinant les 5-11 ans

Centres disposant du vaccin Nuvaxovid (Novavax)

(données RDV disponibles en ligne Vite Ma Dose - mise à jour 11 y a 28 minutes)

Lieux de vaccination COVID-19 en Vaucluse

433 résultats trouvés

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
29 mars 2022

# ACTUALITÉS SANITAIRES



**PRÉFET  
DE VAUCLUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier



### Port du masque

L'obligation relative au port du masque est levée en extérieur ainsi que dans les établissements recevant du public.

Il est **recommandé** pour les personnes à risque de développer des formes graves, les personnes symptomatiques ou les cas-contacts.

Il reste **obligatoire**, à partir de 6 ans, dans les transports en commun, dans les établissements de santé et médico-sociaux ainsi que dans les lieux d'exercice des professionnels de santé (cabinets médicaux, cabinets infirmiers, de kinésithérapie ...), dans les pharmacies et dans les laboratoires de biologie médicale.

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires

  
MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COVID-19

Depuis le **14 mars 2022**  
le port du masque  
n'est plus obligatoire\*

Le port du masque reste **RECOMMANDÉ**

- pour les personnes à risque de développer une forme grave
- pour les personnes symptomatiques ou cas contacts

**POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES PLUS FRAGILES,  
CONTINUONS D'APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES.**



Porter un masque  
lorsque c'est obligatoire  
ou recommandé



Aérer chaque pièce  
10 minutes toutes  
les heures



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser  
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main  
et éviter les embrassades

\*sauf dans les transports, les lieux de santé et de soins.



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000  
(appel gratuit)

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier



### Pass sanitaire

Le pass sanitaire reste maintenu, sauf urgence, pour accéder aux établissements de santé, médico-sociaux et lieux de soins.

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Actualités  
sanitaires



Photo : Service d'information du Gouvernement

## Je limite la transmission du virus en adoptant la bonne conduite à tenir.

COVID-19

Quelques principes simples et essentiels pour limiter la diffusion du virus dans la population :

- Je me **protège** et je **protège mon entourage** en appliquant les mesures barrières.
- Je **consulte immédiatement** un médecin en cas de signes du COVID-19, même s'ils sont faibles ou si j'ai un doute.
- Je  **fais le test rapidement** si le médecin me l'a prescrit.
- Je **m'isole tout de suite** si je suis malade ou si j'ai été en contact à risque avec une personne malade.

### 1 - J'APPLIQUE LES MESURES BARRIÈRES

- Je me **lave régulièrement les mains**.
- Je **tousse ou j'éternue dans mon coude** ou dans un mouchoir.
- Je me mouche dans un **mouchoir à usage unique** : je me lave les mains après.
- Je ne serre pas les mains et j'évite les embrassades.
- Je reste à une distance **d'au moins 1 mètre** des autres.
- **En complément, je porte un masque grand public** quand je ne peux pas être à plus d'1 mètre d'une autre personne, dès que je suis en présence d'une personne fragile et dans tous les lieux où cela est obligatoire.

### 2 - JE CONNAIS LES PREMIERS SIGNES DE LA MALADIE POUR LES IDENTIFIER RAPIDEMENT

- Fièvre (ou sensation de fièvre), frissons
- Douleurs musculaires inexpliquées
- **Pour une personne âgée**, l'entourage peut constater une altération brutale de l'état général ou des capacités mentales, de la confusion, des chutes répétées, une aggravation rapide d'une maladie déjà connue.
- Toux, mal de gorge, nez qui coule
- Maux de tête inhabituels
- Perte de l'odorat
- Perte du goût des aliments
- Diarrhée
- Difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine
- Fatigue intense inexpliquée

### 3 - J'AI DES SIGNES DE LA MALADIE, JE CONTACTE MON MÉDECIN

- Si un ou plusieurs signes apparaissent, **même faiblement** ou si j'ai un doute, j'appelle sans délai mon médecin traitant pour être testé dans les 24 heures.
- **Si je n'ai pas de médecin traitant**, j'appelle le 0 800 130 000 (service gratuit + appel gratuit). Dans tous les cas, je peux faire un test dans un laboratoire sans prescription médicale, entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie
- **En attendant mon rendez-vous avec un médecin et le résultat de mon test**, je m'isole immédiatement et je me tiens à distance de toute personne, y compris de mes proches. Je porte un masque si je dois sortir ou si je suis en présence d'autres personnes.
- **Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).**

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires

## COVID-19

### 4 - JE FAIS MON TEST

- Le test est pris en charge à 100%.
- En attendant les résultats du test (24 à 48 heures), je reste isolé à mon domicile, je me protège et je protège mes proches.

### 5 - MON TEST EST POSITIF, JE M'ISOLE À MON DOMICILE JUSQU'À LA GUÉRISON

- **Mon isolement doit durer 7 jours.** À la fin de cette période, si je n'ai plus de fièvre, je peux sortir de l'isolement. Mais si, au bout de ces 7 jours, j'ai encore de la fièvre, je dois rester isolé. Une fois que je n'ai plus de fièvre, j'attends 2 jours avant de mettre fin à mon isolement.
- Si l'isolement à domicile n'est pas possible, des solutions d'hébergement peuvent m'être proposées par l'Assurance Maladie.
- Si besoin, mon médecin me prescrit un arrêt de travail. Il me remet une fiche avec toutes les explications.

### 6 - J'AIDE À IDENTIFIER LES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ EN CONTACT À RISQUE AVEC MOI

- Le médecin m'aide à faire la liste des personnes avec lesquelles j'ai eu le plus de contact comme celles qui habitent avec moi. Elles devront aussi être isolées et faire le test.
- Je serai ensuite contacté dans les 24h par l'Assurance Maladie pour finir d'identifier toutes les autres personnes que j'aurais pu contaminer, au-delà de mon foyer.

### QUE FAIRE SI JE SUIS UNE PERSONNE À RISQUE DE FORMES GRAVES DE COVID-19

Je respecte toutes les mesures précédentes mais je suis encore plus vigilant :

- J'évalue ma situation avec mon médecin et je lui demande conseil pour prendre les bonnes décisions vis-à-vis de ma santé : déplacements, travail, contacts,...
- Je continue, dans la mesure du possible, à limiter mes déplacements et à éviter les transports en commun ou à défaut à éviter les heures de pointe.
- Je privilégie les périodes les moins fréquentées pour faire mes courses.
- Si possible, je privilégie le télétravail.
- Je continue à prendre mes médicaments et à me rendre à mes rendez-vous médicaux



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Actualités  
sanitaires

COVID-19

#### LISTE DES PERSONNES À RISQUE DE FORME GRAVE DU COVID-19

- Les personnes âgées de 65 ans et plus, en particulier celles de plus de 70 ans
- Les personnes avec antécédents (ATCD) cardiovasculaires (hypertension artérielle compliquée ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque).
- Les diabétiques, non équilibrés ou présentant des complications
- Les personnes ayant une pathologie chronique respiratoire (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, apnées du sommeil, mucoviscidose,...).
- Les patients ayant une insuffisance rénale chronique dialysée
- Les malades atteints de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie)
- Les malades atteints de cirrhose
- Les personnes présentant une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m<sup>2</sup>).
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise
- Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie.
- Les femmes enceintes, au 3<sup>e</sup> trimestre de la grossesse.



## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



### Pass vaccinal

L'application du pass vaccinal est suspendue.



### Obligation vaccinale

L'obligation vaccinale des professionnels reste en vigueur sans changement.

Actualités  
sanitaires

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier



La quatrième dose de vaccin est ouverte aux personnes immunodéprimées et aux plus de 80 ans ayant reçu leur dose de rappel depuis plus de trois mois.

Le délai de la dose de rappel est ramené à trois mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.

Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus, et depuis le 24 janvier, il l'est à tous les adolescents de 12 à 17 ans sans obligation.

La vaccination est ouverte à tous les enfants de 5-11 ans et requiert l'accord de l'un ou l'autre des titulaires de l'autorité parentale.

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires

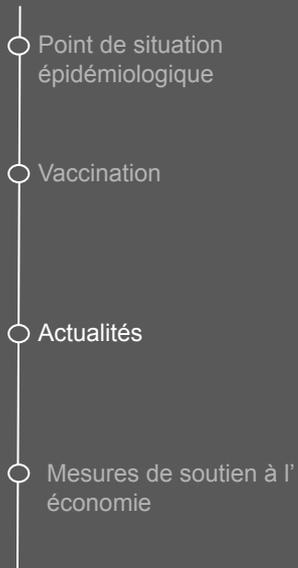
## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier

### Tests et isolement

Depuis le 21 mars, les cas contacts non vaccinés n'ont plus besoin de s'isoler.

Depuis le 28 février 2022, les personnes contacts n'ont plus à réaliser qu'un seul test (autotest ou test antigénique ou test RT-PCR) à J2. C'est-à-dire deux jours après avoir eu l'information d'avoir été en contact avec une personne testée positive.

Il est obligatoire de **réaliser un test PCR pour confirmer un test antigénique positif.**



Actualités  
sanitaires

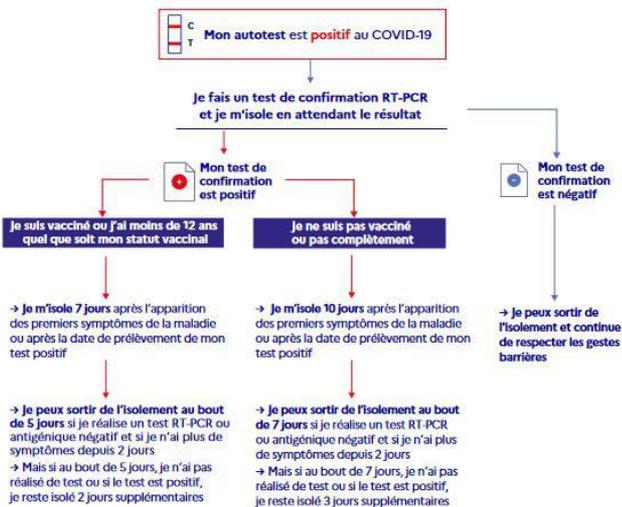
- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

## Actualités sanitaires

### Que dois-je faire après mon autotest ?

L'autotest permet de se **surveiller régulièrement** et de pouvoir **réagir rapidement** en cas de détection du COVID-19.

**!** Attention : En cas de symptômes, vous devez faire un test antigénique ou RT-PCR.



**C** Si mon autotest est négatif au COVID-19, je continue de respecter les gestes barrières

Pour plus d'informations consultez la FAQ sur les autotests sur [solidarites.sante.gouv.fr](https://solidarites.sante.gouv.fr)



# Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier

## Tests et isolement

**LES RÈGLES D'ISOLEMENT**

Je suis complètement vacciné ou j'ai moins de 12 ans\*

Je ne suis pas vacciné ou pas complètement

**JE SUIS POSITIF**

**JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS**

Je peux réduire mon isolement à 5 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif.  
**Et** si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

**JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS**

Je peux réduire mon isolement à 7 jours si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif.  
**Et** si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

**JE SUIS CAS CONTACT**

**PAS D'ISOLEMENT**

Mais j'applique strictement les gestes barrières.

Je réalise un test antigénique ou RT-PCR ou un autotest 2 jours après avoir appris que j'ai été en contact avec une personne testée positive.

Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.\*\*

21/03/2022

\* Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole spécifique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant  
\*\* Si mon autotest ou mon test antigénique est positif, je dois confirmer le résultat par un test RT-PCR

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires

## Allègement des mesures sanitaires depuis le 14 mars dernier

### Travail

Depuis le 14 mars, fin du port du masque en entreprise.

Fin du protocole en entreprise à la faveur d'un guide repère.

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Actualités  
sanitaires

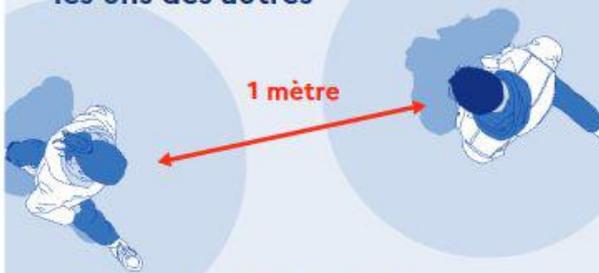
- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Actualités  
sanitaires -  
Rappel des  
gestes-barrières

COVID-19

## ALERTE CORONAVIRUS

Pour tenir la maladie à distance,  
restez toujours à plus d'un mètre  
les uns des autres



1 mètre

Vous avez des questions  
sur le coronavirus ?

GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

**0 800 130 000**  
(appel gratuit)

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
Rappel des  
gestes-barrières

COVID-19

## ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30  
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains,  
paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts  
et les ongles



Séchez-vous les mains avec une  
serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS  
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000  
(toll-free)

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Actualités  
sanitaires -  
Rappel des  
gestes-barrières

## LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?

COVID-19



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les professionnels de santé et les personnes infectées ou symptomatiques maintenues à domicile : suivre les recommandations du ministère des Solidarités et de la Santé pour la gestion de vos déchets.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
Rappel des  
gestes-barrières

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Porter un masque  
quand il est obligatoire ou  
recommandé



Aérer chaque pièce  
10 minutes toutes  
les heures



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser  
une solution hydro-alcoolique



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher  
dans un mouchoir  
à usage unique puis le jeter



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
“ je suis positif au  
covid” 1/2



## Je suis atteint par le coronavirus et je dois rester chez moi jusqu'à ma guérison.

En général, la guérison intervient en quelques jours avec du repos  
et, si besoin, avec un traitement contre la fièvre.

En attendant, quelles sont les précautions à prendre pour mes proches et moi ?

### 1 - JE SURVEILLE MON ÉTAT DE SANTÉ

• **Je prends ma température  
2 fois par jour.**

• **Je peux prendre du paracétamol**  
pour faire baisser la fièvre, 3 fois  
par jour sans dépasser la dose  
maximale (3 grammes par jour  
pour un adulte).

• **Je ne dois pas prendre  
d'anti-inflammatoires**  
comme l'ibuprofène  
sans avis de mon médecin.

• **Si j'ai un traitement habituel,  
je ne l'arrête pas.** En cas de doute  
sur un médicament, j'appelle  
mon médecin.

• **Je ne prends pas d'autre  
traitement sans en avoir  
parlé à mon médecin**  
ou mon pharmacien.

• **Je donne des nouvelles  
à mes proches.**

• **Je téléphone à mon médecin  
si j'ai un doute sur l'évolution  
de ma maladie. Si j'ai des  
difficultés à respirer, j'appelle  
immédiatement le 15**  
(ou le 114 pour les personnes  
sourdes ou malentendantes).

### 2 - CHEZ MOI, JE PROTÈGE MON ENTOURAGE

• **J'évite les contacts**  
avec les autres personnes  
de la maison. Si possible,  
je ne les touche pas.  
Je ne les embrasse pas.

• **Je me tiens à plus de deux  
mètres de mes proches** et je  
limite mes échanges à moins  
de 15 minutes.

• **Je porte un masque chirurgical**  
en présence d'une personne  
dans une même pièce.

• **Je ne reçois pas à mon domicile**  
de personnes extérieures  
à mon foyer sauf des soignants  
ou des aidants.

• **Je reste, si possible, dans une  
pièce séparée et je ferme la  
porte.** Je ne partage pas mon lit  
et je prends mes repas seul(e)  
dans ma chambre.

• **Je me lave les mains très  
souvent avec de l'eau et du savon**  
et je les sèche avec une serviette  
ou un essuie-main.

• **J'évite de me toucher les yeux,  
le nez, la bouche et le visage.**

• **J'utilise un mouchoir que  
je jette ensuite** si je tousse  
ou si je me mouche.

• **Je nettoie la salle de bains  
et les toilettes après les avoir  
utilisées** avec de l'eau de javal  
ou des produits désinfectants.

• **Je ne partage pas mes objets  
de tous les jours** : serviettes  
et gants de toilette, savon,  
couverts, assiettes, téléphone,  
etc.

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
" je suis positif au  
covid" 2/2



### 3 - JE NETTOIE MON LOGEMENT RÉGULIÈREMENT

- **J'aère très régulièrement** les pièces dans lesquelles je vis en ouvrant les fenêtres (au moins 10 minutes chaque heure).

- **Je nettoie et désinfecte les surfaces que j'ai touchées :** poignées de porte, meubles de salle de bains, toilettes, sols, etc., avec le produit que j'utilise habituellement, puis avec un produit contenant de l'eau de javel. Je rince ensuite à l'eau.

- **Je lave :**

- mes couverts et ma vaisselle à part avec mon produit vaisselle puis je les sèche. Ou je les lave au lave-vaisselle à 60 °C.

- mon linge (draps, serviettes de toilette) à 60 °C ou plus, pendant 30 minutes ou plus. Je le mets directement dans la machine à laver, sans le secouer.

- **Je privilège des ustensiles de ménages qui ne dispersent pas les poussières** comme une éponge, une serpillière... Je n'utilise pas l'aspirateur.

- **Après avoir fait le ménage, je me lave les mains et je les sèche.**

### 4 - J'ÉLIMINE MES DÉCHETS CONTAMINÉS OU QUI PEUVENT L'ÊTRE

- **J'utilise un sac plastique pour ordures ménagères, réservé à ces déchets.** Le sac doit être opaque, avoir un volume de 30 litres maximum, et se fermer avec des liens traditionnels ou coulissants.

- **Je garde ce sac dans la poubelle où je vis.**

- **Je jette dans ce sac uniquement les masques, les mouchoirs à usage unique, les lingettes et tous les autres supports de nettoyage jetables utilisés.** Je ne fais pas de mélange avec les autres ordures ménagères.

- **Je ferme le sac lorsqu'il est presque plein et je le place dans un deuxième sac plastique identique,** que je ferme également.

- **Je ne touche plus à ce sac pendant 24 heures.** Passé ce délai, je l'élimine avec les ordures ménagères (et non pas avec les déchets recyclables comme les emballages, verre, végétaux...).

- **J'applique cette procédure jusqu'à la fin de mes symptômes respiratoires.**

### 5 - POUR M'ORGANISER TOUS LES JOURS

- **Si je suis seul(e), je demande à mes proches (famille, amis, voisins) de lier mes médicaments, mes courses ou mes repas** ou je me les fais livrer par le magasin ou la pharmacie. Je fais déposer le colis sur le palier pour limiter les contacts.

- **Si une personne m'aide à mon domicile, elle et moi devons nous laver les mains très régulièrement et porter un masque.**



Téléchargez l'application sur  
l'Apple Store et le Google Play.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000

(appel gratuit)

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
“je suis cas-contact”  
1/4



## J'ai été en contact à risque avec une personne testée positive à la Covid-19.

### POURQUOI JE DOIS M'ISOLER (OU PRENDRE DES PRECAUTIONS PARTICULIÈRES)

- Pour éviter de contaminer mes proches et d'autres personnes si je suis infecté par le virus, même si je n'ai pas de signe ou même si je suis vacciné. En effet, on peut être contagieux 48h avant l'apparition des signes ou être infecté sans avoir de signes de la maladie. Ce risque existe, bien que beaucoup plus faible, même chez les vaccinés.
- Pour contribuer ainsi à limiter la propagation de l'épidémie.

### QUAND FAIRE LE TEST ET QUELLE CONDUITE À TENIR ?

	Je suis complètement vacciné (rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire) ou je suis un enfant de moins de 12 ans, quel que soit mon statut vaccinal*	Je ne suis pas complètement vacciné (rappel non réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire) ou je ne suis pas vacciné
<b>Quand faire le test ?</b>	Je réalise : 1. Un premier test antigénique ou RT-PCR dès que j'apprends que je suis cas contact. 2. Puis, des autotests** à J+2 et J+4 après le dernier contact avec la personne positive.	1. J'ai des signes cliniques : je réalise un test antigénique ou RT-PCR immédiatement. 2. Je n'ai pas de signes cliniques, je réalise un test antigénique ou RT-PCR 7 jours après mon dernier contact avec le cas.
<b>Conduite à tenir</b>	Je ne suis pas tenu de m'isoler, sauf si je développe des symptômes ou si l'un des tests est positif. Mais je dois porter un masque lorsque c'est obligatoire (et chez moi si je vis sous le toit du cas confirmé). Je limite également mes interactions sociales.	Sans attendre le résultat du test, je m'isole immédiatement pendant 7 jours pleins à compter de la date du dernier contact. Je peux sortir d'isolement si mon test au 7 <sup>e</sup> jour est négatif.
<b>Mon résultat est positif</b>	Si l'un des autotests est positif, je confirme le résultat par un test antigénique ou un test RT-PCR. Si le test positif est confirmé, je m'isole au minimum 5 jours pleins après l'apparition des premiers signes de la maladie ou après la date de prélèvement de mon test positif. - A la fin de cette période, je réalise un nouveau test antigénique ou RT-PCR. S'il est négatif et si je n'ai plus de signes de la maladie depuis 2 jours, je peux sortir de l'isolement. - Mais si au bout de 5 jours, je ne réalise pas le test ou si le test est positif, je reste isolé 2 jours supplémentaires.	Je m'isole au minimum 7 jours pleins après l'apparition des premiers signes de la maladie ou après la date de prélèvement de mon test positif. - A la fin de cette période, je réalise un nouveau test antigénique ou RT-PCR. S'il est négatif et si je n'ai plus de signes de la maladie depuis 2 jours, je peux sortir de l'isolement. - Mais si au bout de 7 jours, je ne réalise pas le test ou si le test est positif, je reste isolé 3 jours supplémentaires.

0163-205-20523

\* Pour les enfants de - de 12 ans, en milieu scolaire, le protocole de l'éducation nationale s'applique.  
\*\* Les autotests prévus à J+2 et J+4 pour les personnes ayant un schéma vaccinal complet lorsque le rappel de vaccination est réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire) et les enfants de moins de 12 ans sont pris en charge par l'Assurance Maladie et délivrés gratuitement en officine pharmaceutique.

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
"je suis cas-contact"  
2/4



#### COMMENT SURVEILLER MA SANTÉ

##### MON TEST EST POSITIF, J'AI DES SIGNES DE LA MALADIE OU NON

En général, on guérit en quelques jours avec du repos. En attendant, je surveille l'apparition ou l'aggravation de signes.

- |  |   |   |
|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Je prends ma température 2 fois par jour.</li><li>- En cas de fièvre ou de maux de tête,<br/>- Je peux prendre du paracétamol : 1 gramme, 3 fois par jour maximum (3 grammes par jour au total pour un adulte).</li><li>- Je ne dois pas prendre d'ibuprofène, ni un autre anti-inflammatoire.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Si je prends un traitement pour une autre maladie, je le continue. En cas de doute sur un médicament, j'appelle mon médecin.</li><li>- Je ne prends pas d'autre traitement sans en avoir parlé à mon médecin ou mon pharmacien.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Je n'hésite pas à téléphoner à mon médecin si j'ai un doute ou si je présente des symptômes inhabituels ou pour tout autre problème de santé.</li><li>- Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).</li></ul> |
|--|---|---|

##### MON TEST EST NÉGATIF OU JE N'AI PAS ENCORE MES RÉSULTATS ET JE N'AI PAS DE SIGNES

Je prends ma température 2 fois par jour et je surveille l'apparition d'un de ces signes :

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Fièvre (ou sensation de fièvre), frissons</li><li>- Toux, mal de gorge, nez qui coule</li><li>- Difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine</li><li>- Fatigue intense inexpliquée</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Douleurs musculaires inexpliquées</li><li>- Maux de tête inhabituels</li><li>- Perte de l'odorat</li><li>- Perte du goût des aliments</li><li>- Diarrhée</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Pour une personne âgée, l'entourage peut constater une altération brutale de l'état général ou des capacités mentales, de la confusion, des chutes répétées, une aggravation rapide d'une maladie déjà connue.</li></ul> |
|---|--|--|

Si un ou plusieurs signes apparaissent, même faiblement ou si j'ai un doute, je fais un nouveau test.  
Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 0 800 130 000 (service gratuit + appel gratuit) pour être orienté vers un médecin généraliste. Si je n'en connais pas, je me rends sur [santepubliquefrance.fr](https://www.santepubliquefrance.fr) pour trouver la liste des lieux de dépistage.

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
“je suis cas-contact”  
3/4



#### SI JE DOIS M'ISOLER, COMMENT ORGANISER MON ISOLEMENT ?

- Je **peux rester chez moi**, si les conditions s'y prêtent et après en avoir discuté avec mon médecin.
- Si j'en ai besoin, notamment si je ne peux pas télétravailler, je me rends sur le site [declare.amieli.fr](https://www.declare.amieli.fr) pour demander un **arrêt de travail** cas contact.
- Si j'ai **besoin d'être isolé en dehors de chez moi**, l'Assurance Maladie me proposera une solution adaptée.

#### CHEZ MOI (OU DANS UN LIEU D'HÉBERGEMENT), JE PROTÈGE MON ENTOURAGE

- Je **reste, si possible, dans une pièce séparée** et je ferme la porte. Je ne partage pas mon lit et je prends mes repas seul dans cette même pièce.
- Je **évite les contacts avec les autres personnes de la maison ou du lieu d'accueil**, je ne les touche pas, je ne les embrasse pas.
- Je **porte un masque chirurgical en présence d'une personne dans une même pièce**.
- Si possible, j'utilise une **salle de bain et des toilettes séparées**, que je ne partage pas avec les autres personnes de mon domicile. Si je n'ai pas le choix, les pièces que je partage avec les autres doivent être nettoyées régulièrement. Les personnes qui les utilisent (moi ou les autres) se lavent les mains avant et après utilisation.
- Je **me tiens à plus de 2 mètres des autres personnes** et je limite mes discussions avec elles à moins de 15 minutes.
- Je **ne vois pas les personnes fragiles même si elles sont vaccinées** : les personnes de 65 ans et plus, celles atteintes de maladies chroniques comme l'hypertension, le diabète, les maladies cardiovasculaires, etc., les personnes présentant une obésité importante et les femmes enceintes.
- Je **me lave les mains très souvent avec de l'eau et du savon** et je les sèche avec une serviette personnelle.
- J'**utilise un mouchoir** si je tousse ou si je me mouche, je le jette puis je me lave les mains.
- Je **ne partage pas mes objets de tous les jours** : serviettes et gants de toilette, savon, couverts, assiettes, téléphone, etc.
- Si je suis seul, je **demande à mes proches (famille, amis, voisins) de me livrer mes médicaments, mes courses ou mes repas** ou je me les fais livrer par le magasin ou la pharmacie. Je fais déposer le colis sur le palier pour limiter les contacts.
- Si j'ai **besoin de soins ou d'aide à mon domicile**, je choisis si possible une seule personne pour m'aider. Cette personne et moi devons alors nous laver les mains très régulièrement et porter un masque.
- Je **donne des nouvelles à mes proches**.
- Si je **dois sortir chez le médecin, au laboratoire ou à la pharmacie**, je lave mes mains avant de quitter mon domicile, je porte un masque chirurgical et je reste éloigné des autres pendant ma sortie qui doit être la plus courte possible.

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
"je suis cas-contact"  
4/4



#### J'ÉNETTOIE MON LOGEMENT TRÈS RÉGULIÈREMENT (si je suis dans un lieu d'hébergement je respecte les consignes)

- **J'aire très régulièrement** les piéces dans lesquelles je vis en ouvrant les fenêtres (10 minutes toutes les heures).
- **Je nettoie et désinfecte les surfaces que j'ai touchées** : poignées de porte, meubles de salle de bains, toilettes, sols, etc., avec le produit que j'utilise habituellement, puis avec un produit contenant de l'eau de javel ou de l'alcool à 70°. Je rince ensuite à l'eau.
- **Je lave** :
  - Mes couverts et ma vaisselle à part avec mon produit vaisselle puis je les sèche. Ou je les lave au lave-vaisselle à 60° C.
  - Mon linge (draps, serviettes de toilette) à 60° C minimum, pendant 30 minutes ou plus. Je le mets directement dans la machine à laver, sans le secouer.
- **Je privilégie des ustensiles de ménages qui ne dispersent pas les poussières** comme une éponge ou une serpillère. Je n'utilise pas l'aspirateur.
- **Après avoir fait le ménage**, je me lave les mains et je les sèche.

#### J'ÉLIMINE LES DÉCHETS QUI PEUVENT ÊTRE CONTAMINÉS (si je suis dans un lieu d'hébergement je respecte les consignes)

- **J'utilise un sac plastique** (opaque, volume de 30 litres maximum, fermeture avec liens).
- **Je garde ce sac** dans la piéce où je vis.
- **Je jette dans ce sac** uniquement les masques, mouchoirs en papier, les lingettes et tous les autres supports de nettoyage jetables utilisés.
- **Je ferme ce sac quand il est plein** et je le place dans un deuxième sac plastique.
- **Je ne touche pas à ce sac pendant 24h** ; passé ce délai, je le jette dans le bac à ordures non-recyclables.

#### J'AI DES QUESTIONS

- Pour toute question ayant un lien avec mon état de santé, j'appelle mon médecin.
- Si je suis seul, si je suis inquiet et que j'ai besoin de parler j'appelle le 0800 130 000.
- Pour avoir des informations fiables, je peux consulter le site du gouvernement <https://gouvernement.fr/info-coronavirus> ou le site du ministère des Solidarités et de la Santé <https://solidarites-sante.gouv.fr> rubrique "Tout savoir sur la Covid-19".



Téléchargez l'application sur  
l'Apple Store et le Google Play.

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000  
(appel gratuit)

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
Education nationale

COVID-19

## ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ? (ÉLÈVE DE LA MÊME CLASSE OU CONTACT À RISQUE\*)

**Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*.**  
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas contacts  
(à partir du CP) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

### Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement
- Poursuite des cours en présentiel

### Si l'autotest est positif

- L'élève devient un cas confirmé
- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours si un test antigénique ou PCR réalisé au 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,  
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie sur présentation du courrier remis par l'école.

\* Contact rapproché avec un cas confirmé, sans que l'une des deux personnes ne porte un masque assurant une filtration supérieure à 99 %.

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours)

Point de situation  
épidémiologique

Vaccination

Actualités

Mesures de soutien à l'  
économie

Actualités  
sanitaires -  
Education nationale

COVID-19

## COLLÈGE, LYCÉE : QUE SE PASSE-T-IL SI UN ÉLÈVE EST EN CONTACT\* AVEC UN ÉLÈVE MALADE DE LA COVID-19 ?

Poursuite des apprentissages en présentiel et réalisation d'un autotest à J+2\*\*.  
Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les  
cas contacts pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

### Si l'autotest\*\*\* est négatif

- Pas d'isolement
- Poursuite des cours en présentiel

### Si l'autotest\*\*\* est positif

- L'élève devient un cas confirmé
- Isolement de 7 jours pouvant être réduit à 5 jours  
si un test antigénique ou PCR réalisé  
au 5<sup>e</sup> jour est négatif et en l'absence de  
symptômes depuis 48 heures

Les élèves infectés à la Covid-19 il y a moins de 2 mois peuvent poursuivre les cours en présentiel  
sans réaliser de test, sauf si des symptômes apparaissent.

Si un nouveau cas apparaît dans un délai inférieur à 7 jours,  
il n'est pas nécessaire de réaliser un nouveau dépistage.

Les représentants légaux se voient remettre l'autotest gratuitement en pharmacie  
sur présentation du courrier remis par l'école.

\* Élève ayant partagé une classe avec le cas confirmé (classe de tronc commun, groupes de spécialités, options, langues...), sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque, ou autre contact rapproché avec un cas confirmé sans que l'une des deux personnes ne porte un masque.

\*\* 2 jours après le dernier contact avec le cas confirmé ou le jour de l'information si le contact a eu lieu depuis plus de 2 jours.

\*\*\* La surveillance peut également se faire par un test antigénique ou, à défaut, PCR (dans ce dernier cas, le résultat devra être obtenu avant la reprise des cours).

- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
22 mars 2022

# MESURES DE SOUTIEN

Adaptation de l'activité partielle à l'évolution des mesures de restrictions  
sanitaires



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

**Direction  
départementale de  
l'emploi, du travail et  
des solidarités**

# Adaptation de l'activité partielle à la fin des restrictions sanitaires et dans le contexte du conflit en Ukraine



## La durée de recours à l'activité partielle et à l'APLD

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie



**A compter du 1er avril 2022**, la durée maximale d'autorisation du recours à l'activité partielle est de 6 mois, renouvellements compris, sur une période glissante de 12 mois.

Rappel: cette limite ne s'applique pas aux entreprises entrées en Activité partielle de longue durée (APLD), dans le cadre de leur accord de branche ou d'entreprise.

Les aménagements de l'APLD dans le contexte du conflit en Ukraine (un projet d'ordonnance est en cours de consultation des partenaires sociaux)

La **durée de bénéfice de l'APLD est portée de 24 à 36 mois**, consécutifs ou non, sur une période de référence portée à 48 mois consécutifs.

La date limite d'envoi de la demande de validation de l'accord ou d'homologation du document unilatéral d'APLD est reportée du 30 juin au 31 décembre 2022.

Les entreprises engagées avant cette date dans le dispositif d'APLD pourront, après cette date, continuer de modifier ou reconduire leur accord ou document unilatéral



○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Les taux de prise en charge en activité partielle et en APLD

1. **A compter du 1er mars 2022, le taux de prise en charge de l'activité partielle, hors APLD, est de 36% pour tous les employeurs, avec un plancher de 7,53 €/h.**
2. **L'indemnité devant être versée au salarié est de 60% du taux horaire brut moyen, avec un plancher de 8,37 €/h, soit un reste à charge minimum de 10%.**

En APLD: le taux de prise en charge de l'APLD est de 60%, avec un plancher de 8,37 €/h.

L'indemnité devant être versée au salarié est de 70% du taux horaire brut moyen, avec un plancher de 8,37 €/h (correspondant au SMIC net), soit sans reste à charge à ce niveau de rémunération.

Des règles particulières s'appliquent pour le cas des salariés qui sont contraints de garder leur enfant de moins de 16 ans ou leur enfant en situation de handicap pour une raison sanitaire sans pouvoir télétravailler et sont pris en charge par l'activité partielle (pas de reste à charge ni prise en compte dans la durée maximale).



- Point de situation épidémiologique
- Vaccination
- Actualités
- Mesures de soutien à l'économie

Comité  
départemental de  
suivi de la situation  
sanitaire  
29 mars 2022

# MESURES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE



FINANCES PUBLIQUES

○ Point de situation  
épidémiologique

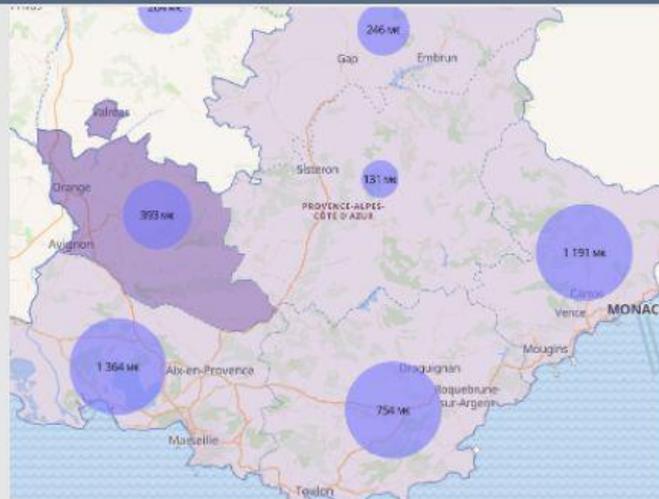
○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Fonds de solidarité

# Fonds de solidarité



## Fonds de solidarité : Provence-Alpes-Côte d'Azur

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
<b>4 078,16 M€</b>	<b>1 154 235</b>	<b>211 495</b>

## FDS PACA

## FDS VAUCLUSE

montant	nombre d'aides	nombre d'entreprises
<b>392,57 M€</b>	<b>121 751</b>	<b>23 394</b>

Hébergement et restauration	149,5 M€
Commerce	67,4 M€
Arts spectacles et activités récréatives	35,5 M€

Aides du fonds de solidarité  
ventilées par **classes d'effectifs** (en M€)  
(uniquement entreprises affiliées au régime général)

### Vaucluse

0 salarié	37 M€
1 ou 2 salariés	110 M€
3 à 5 salariés	48,5 M€
6 à 9 salariés	25,3 M€
Etablissement non employeur	5,4 M€
Autres Classes d'Effectifs	47,9 M€

○ Point de situation  
épidémiologique

○ Vaccination

○ Actualités

○ Mesures de soutien à l'  
économie

## Reports d'échéances fiscales en Vaucluse

*Données actualisées au 26/08/2021*

Montant : 10,17 M€      nombre 826 aides

### Top 3 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 3,6 M€	60 % du total
Construction	: 1,4 M€	
Hébergement / Restauration	: 1,1 M€	

## Prêts garantis par l'Etat – PGE en Vaucluse

*Données actualisées au 31/12/2021*

Montant : 1 077,37 M€      nombre : 8 147 aides

### PGE ventilés par code section NAF (en M€)

Commerce	: 304,5 M€
Construction	: 95,3 M€
Hébergement / Restauration	: 87,7 M€

Report d'échéances fiscales

Prêts garantis par l'État

Synthèse des aides en  
Vaucluse

Synthèse des aides ou prêts versés en M€	FDS		PGE		Reports échéances fiscales		Aides artisans commerçants		Ensemble des aides	
	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total	M€	% total
Hébergement restauration	149,5	38,1%	87,7	8,1%	1,1	10,8%	1,0	9,0%	239,3	16,0%
Commerce	67,4	17,2%	304,5	28,3%	3,6	35,4%	2,5	22,5%	378,0	25,3%
Construction	15,6	4,0%	95,3	8,8%	1,4	13,8%	2,9	26,1%	115,2	7,7%
Toutes activités	392,57		1 077,37		10,17		11,11		1 491,22	

# Nouveauté : Aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires

**Communiqué de presse, Bruno Le Maire – le 17 mars 2022**

Mise en place de l'aide de 96 millions d'euros annoncée par le Premier ministre lors de la présentation du **plan de reconquête du tourisme**, avec la publication du décret n° 2022-370 du 16 mars 2022 instituant une aide visant à **favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français dans le contexte de la crise de la covid-19**. Ce dispositif vise à accompagner la reprise des principaux salons et foires français à travers un soutien aux PME exposants après la crise de la Covid-19, et à sensibiliser ces entreprises à l'intérêt des foires et salons pour développer leurs activités

	périodes éligibles	date limite de dépôt	pour quelles entreprises ?	Forme de l'aide
<b>Aide visant à favoriser l'attractivité des principaux salons et foires français dans le contexte de la crise de la covid-19</b> (décret n°2022-370 du 16 mars 2022)	entre Mars 2022 et juin 2023	Aide à demander à la CCI <a href="https://es-aides.fr/soutien-salons-et-foires">https://es-aides.fr/soutien-salons-et-foires</a>	PME souhaitant exposer à l'un des 74 événements listés par le dispositif	subvention à hauteur de <b>50 % de leurs dépenses</b> de location de surfaces d'exposition et de frais d'inscription (plafond de 12 500 €)

## Récapitulatif des dispositifs disponibles pour les entreprises de Vaucluse

	périodes éligibles	date limite de dépôt	pour quelles entreprises ?	Forme de l'aide
<b>Aide « renfort »</b> (décret n°2022-112 du 02/02/2022) (entreprises créées avant le 31/10/2021)	Jan et fév 2022	31/03/22	Entreprises dont l'activité est interdite d'accueil du public à la suite des restrictions sanitaires (covid-19) : - les salles de danse (ERP de type P) (ex : discothèques) - les restaurants et les débits de boisson (ERP de type N - accueillant des activités de danse). ayant subi une perte de CA d'au moins 50% durant la période éligible	subvention égale à : <b>100% du montant total des charges dites "renfort"</b>
<b>Aide coûts fixes « consolidation »</b> (décret n°2022-111 du 2 février 2022 modifié par le décret n°2022-223 du 21 février 2022) (S1 et S1bis, créées avant le 1/1/2019)	Déc 2021- Janvier 2022	31/03/22	Entreprises des secteurs S1 et S1Bis, - ayant subi une perte de CA d'au moins 50% au cours du mois éligible, - leur Excédent Brut d'Exploitation (EBE) coûts fixes consolidation au cours du mois éligible est négatif.	subvention égale à : <b>à la somme de 70% (ou 90 % petites entreprises) de l'opposé mathématique de l'EBE</b>
<b>Aide coûts fixes «nouvelles entreprises consolidation »</b> (décret n°2022-221 du 21 février 2022) (S1 et S1bis, créées entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 octobre 2021)	Déc 2021- Janvier 2022	30/04/22	Entreprises des secteurs S1 et S1Bis, - ayant subi une perte de CA d'au moins 50% au cours du mois éligible, - leur Excédent Brut d'Exploitation (EBE) coûts fixes consolidation au cours du mois éligible est négatif.	subvention égale à : <b>à la somme de 70% (ou 90 % petites entreprises) de l'opposé mathématique de l'EBE</b>
<b>Aide « loyers et charges locatives »</b> (entreprises créées avant le 31/01/2021) (décret n°2021-1488 du 16/11/2021 - date limite de dépôt modifiée par le décret n°2022-362 du 15/03/2022 - date limite de dépôt)	Févr à mai 2021	31/03/22	Entreprises ayant une activité mentionnée en annexe 1 du décret, Avec interdiction d'accueil du public.	subvention destinée à <b>compenser les loyers ou redevances et charges de certains établissements</b> recevant du public ayant fait l'objet de restrictions d'activité



**TENIR**  
*Ensemble*



FACE AU VIRUS, CHAQUE GESTE COMPTE.

